

**Notes pour une allocution de monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice**

**À l'occasion de l'Assemblée générale du
Conseil interprofessionnel du Québec**

Montréal, le 26 mai 2006

**Monsieur le président du Conseil interprofessionnel
du Québec,**

**Madame la ministre de l'Immigration et des
Communautés culturelles,**

**Monsieur le président de l'Office des professions du
Québec,**

**Mesdames, Messieurs les présidentes et présidents
des ordres professionnels,**

Mesdames et messieurs,

- Je suis très heureux d'être parmi vous à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Conseil interprofessionnel du Québec et je vous remercie de votre invitation.
- Je considère que le Conseil interprofessionnel est un partenaire important au gouvernement. Se distinguant de la mission de surveillance exercée par l'Office des professions, le Conseil joue un rôle essentiel pour l'expression cohérente des points de vue du monde professionnel.

- C'est un mandat qui exige beaucoup d'écoute ainsi qu'une capacité de réconcilier des préoccupations parfois différentes. En effet, il arrive que les 45 ordres professionnels et leurs 300,000 membres aient des visions ou des intérêts variés. C'est tout à fait normal.
- Cependant, lorsqu'il s'agit de la protection du public, nous devons nous entendre. À cet égard, le Conseil a su être un forum d'expression. Il a aussi été le porteur d'un message rassembleur sur de grands enjeux. Je souhaite qu'il continue de l'être.
- D'entrée de jeu, je veux joindre ma voix à celle de M. Louis Beaulieu pour rendre hommage à votre président sortant du Conseil, M^e Jean-Paul Dutrisac, et lui dire que j'ai beaucoup apprécié travailler avec lui.
- Son engagement de longue date dans notre système professionnel, comme vice-président de la Chambre des notaires pendant plusieurs années et

comme président du Conseil interprofessionnel depuis six (6) ans, représente un exemple pour l'ensemble des membres des ordres professionnels.

- En M^e Dutrisac, j'ai connu un homme de cœur, qui a le sens très élevé du devoir et qui a représenté avec conviction et intelligence les ordres professionnels et leurs membres.

- J'ai notamment retenu :
 - son souci de faire évoluer notre système professionnel au rythme des nouvelles réalités sociales et économiques ;

 - sa volonté de faire avancer les dossiers et de trouver des solutions rassembleuses ;

 - sa préoccupation d'assurer le principe fondamental de la protection au public.

- Monsieur le président sortant, je veux vous remercier, sincèrement, et vous témoigner toute mon admiration.
- Je tiens également à saluer l'arrivée du nouveau président, M. Louis Beaulieu. Je le félicite et l'assure de ma plus grande collaboration dans l'exercice de ses fonctions.
- Comme ministre responsable de l'application des lois professionnelles, comme élu et membre du gouvernement, j'accorde une très grande importance à la qualité du fonctionnement collectif de notre système professionnel et à son amélioration continue.
- Voilà plus de 30 ans, l'Assemblée nationale décidait de mettre en place un vaste réseau d'institutions et de règles afin de protéger le public. Il s'agit d'une mission fondamentale de l'État que nous assumons ensemble. Les citoyens ont besoin de croire dans les organismes et les mécanismes

qui ont pour mandat d'assurer leur protection. Ils doivent avoir confiance en la compétence et en l'intégrité des professionnels ainsi qu'en la qualité des services qui leur sont fournis. Nous devons même éliminer toute apparence de situation de nature à susciter des interrogations susceptibles de miner une telle confiance.

- Comme ordres professionnels, vous jouez un rôle clé en cette matière. En effet, il est de votre responsabilité de garantir que les règles sont respectées et que la protection du public est assurée ; vous êtes de ceux et celles qui sont au service de la population et ce, dans 45 secteurs d'expertise. Nous comptons sur vous, car votre rôle est essentiel ; vous êtes les gardiens de cette mission.
- Par ailleurs, votre expertise et votre rôle vous permettent d'évaluer la pertinence et l'efficacité du système professionnel. Cette collaboration nous permet de faire progresser notre système

professionnel, de l'adapter aux nouvelles réalités de l'exercice des professions, de l'actualiser aux défis des années à venir sur le plan économique et le plan social, sans aucune compromission quant à la protection du public.

- Au cours des 14 derniers mois, avec votre collaboration, nous avons posé plusieurs gestes qui s'inscrivent dans l'adaptation progressive de notre système professionnel à des enjeux émergents.

1. J'ai déposé, le 10 mai dernier, le projet de loi 14 modifiant le *Code des professions* afin de favoriser l'accès des immigrants aux professions régies.

Pour la société québécoise, il s'agit d'un enjeu majeur. Nous avons le devoir de faire des nouveaux arrivés des acteurs clés du développement du Québec et surtout, de favoriser leur intégration. L'an dernier, lors de sa présence devant le Conseil

interprofessionnel, le premier ministre a clairement énoncé que la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger était une grande priorité. Vous avez déjà démontré que vous la partagiez.

En effet, le Conseil interprofessionnel et des représentants des ordres professionnels ont participé activement aux travaux de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, présidée par M. André Bazergui. Je vous remercie de votre participation.

Le rapport, déposé en novembre dernier et dont les recommandations sont unanimes, a été rendu public le 4 décembre et le projet de loi a été déposé quatre mois plus tard, après une étroite consultation avec le Conseil interprofessionnel.

Ce projet de loi, en plus de fournir de nouveaux outils pour la reconnaissance des compétences et des diplômes des personnes formées hors Québec, permettra la mobilité des professionnels, répondant ainsi à une demande de plusieurs ordres professionnels.

Je remercie le Conseil interprofessionnel de son appui au projet de loi et je souhaite que ce dernier, avec votre support, puisse être adopté au cours de la présente session.

De plus, notre objectif est d'appuyer les ordres professionnels dans leurs efforts de mise en place d'outils d'évaluation des compétences et de projets facilitant l'accès aux professions. Ma collègue, Lise Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, a déjà annoncé des mesures à cet égard et je veux la remercier.

J'aimerais vous rappeler que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles dispose cette année d'une enveloppe de 4 millions \$ pour vous aider dans vos projets. Que ce soit pour la création d'outils d'évaluation comparative, pour de la formation ou pour de la francisation sur mesure, vous pouvez compter sur notre gouvernement comme partenaire. Nous avons les moyens de vous aider, il n'en tient qu'à vous de relever ce défi.

2. Dans le secteur de la santé, afin de faciliter l'accès des citoyens aux services, beaucoup de travail s'est effectué pour mettre à jour les champs d'activité des professionnels de ce domaine.

Ainsi, pour ce qui est de la santé physique, des règlements sont entrés en vigueur à l'égard des activités pouvant être exercées par les électrophysiologistes et les perfusionnistes ainsi que ceux permettant la pratique spécialisée aux infirmières et infirmiers en néonatalogie, en néphrologie et en cardiologie.

En ce qui a trait au dossier de l'infirmière praticienne spécialisée en première ligne, le Groupe de travail conjoint – Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Fédération des médecins omnipraticiens du Québec – a produit son rapport en octobre 2005. Les ordres professionnels concernés en font un dernier examen et je souhaite que cette nouvelle pratique professionnelle, qui existe dans d'autres juridictions, puisse être acceptée et implantée le plus rapidement possible et je veux remercier les ordres impliqués.

De plus, l'Office des professions a le mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité sur la contribution des infirmières et des infirmiers auxiliaires à la thérapie intraveineuse et d'entreprendre les travaux requis afin que celles-ci puissent entrer en vigueur au cours de l'année 2006-2007, le tout en collaboration avec les trois ordres concernés.

En santé mentale, le *Groupe d'experts concernant la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines*, présidé par le Dr Trudeau, a remis à l'Office, au cours de l'automne 2005, son rapport intitulé « *Partageons nos compétences* ». C'est un document de grande qualité.

La consultation que j'ai souhaitée voir mener auprès de vous et des principaux partenaires du système professionnel est terminée. Je souhaite que l'Office puisse me proposer le plus rapidement possible les actions à prendre.

3. L'exercice de la profession en société est autorisé depuis 2002. En décembre dernier, les règlements permettant aux notaires et aux comptables généraux licenciés d'exercer en société sont entrés en vigueur.

J'ai aussi déposé récemment le projet de loi no. 6 modifiant la Loi sur le Barreau pour donner plein effet aux dispositions législatives et réglementaires permettant aux avocats d'exercer en société et en multidisciplinarité.

L'Office des professions m'informe qu'il examine actuellement plus d'une quinzaine de règlements en collaboration avec chaque ordre intéressé.

4. Afin de mieux protéger les investisseurs et les épargnants, nous avons convenu avec l'Ordre des comptables agréés de modifier la Loi sur les comptables agréés. Ces modifications faciliteront l'échange de renseignements entre l'Ordre et les organismes ayant pour mandat d'assurer la protection du public, tels que l'Autorité des marchés financiers (AMF) et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC).
5. En octobre dernier, j'ai mandaté l'Office des professions d'examiner la question de la vérification publique suite à la décision rendue, en octobre dernier, par un groupe spécial constitué en vertu de l'Accord sur le

commerce intérieur. L'Office travaille actuellement, en collaboration avec les trois ordres comptables, en vue de me faire des propositions le plus tôt possible.

6. Dans le domaine du génie, cette fois, les travaux du Comité d'experts chargé de faire des recommandations à l'Office des professions se sont poursuivis à un bon rythme au cours de l'année 2005. Les experts prévoient être en mesure de déposer leur rapport à l'automne 2006. Dès son dépôt, l'Office en assurera le suivi approprié.

7. En octobre dernier, l'avis de l'Office sur les relations commerciales médecins-pharmaciens a été rendu public. Depuis, beaucoup de travail a été accompli par les ordres concernés en collaboration avec l'Office. Le tout avance bien mais, l'exercice n'est pas terminé. Je souhaite que nous

puissions d'ici peu mettre en application les changements suggérés.

8. Un autre défi majeur est la révision du *Code des professions*. Je sais que l'Office des professions, le Conseil interprofessionnel et les ordres travaillent présentement à une révision, sur la base des travaux résultant des chantiers entrepris au cours des dernières années en matière d'allégement réglementaire, de discipline et d'inspection professionnelles. Ce dossier évolue très bien. Pour moi, c'est une priorité.

Voilà donc un bref résumé de mesures concrètes mises en œuvre et de travaux entrepris au cours de la dernière année dans la perspective d'améliorer notre système professionnel. Beaucoup de travail a été accompli et les défis à venir sont encore nombreux. Nous devons continuer de les relever ensemble.

- Grâce à la qualité du travail des personnes qui assurent le bon fonctionnement de notre système professionnel, les citoyens peuvent compter sur des services de qualité. Notre système constitue une référence internationale. Nous devons maintenir cette réputation.
- Pour le faire, nous devons reconnaître les phénomènes qui peuvent miner la confiance du public envers nos professionnels. Nous devons savoir nous adapter, évoluer, répondre aux nouvelles réalités d'exercice sans jamais compromettre la protection du public.
- Je remercie le Conseil interprofessionnel et les 45 ordres de leur collaboration franche et de leur apport positif. J'ai pu compter sur votre appui et vous pourrez compter sur le mien et celui de notre gouvernement.
- Je veux aussi souligner le travail de l'Office des professions et de son personnel.

- Je souhaite que nous puissions continuer de travailler ensemble pour assurer le maintien d'un système professionnel à la hauteur des attentes des Québécoises et Québécois.